



Délibération du Conseil Municipal Séance du 26 janvier 2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 12

Présents : 10

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation
14/01/2026

L'an 2026, le vingt-six du mois de janvier, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BORTOT Pascal.

Présents :

M. BORTOT Pascal, M. BLOT Dominique, M. BOEUF Alain, M. COUPECHOUX Franck, M. DE LA TOUR D'AUVERGNE Max, Mme MARET Chantal, Mme PEDRON Nathalie, Mme TERRIER Sandra, Mme GADY Sarah, M. MONCHAUX Eric

Absents excusés :

Mme SORBIER Chloé, procuration à Mme GADY Sarah

Envoyé en préfecture le 04/02/2026

Reçu en préfecture le 04/02/2026

Publié le 04/02/2026



ID : 021-212105852-20260126-2026_05-BF

Absent : M. LUCOT Pierre

Secrétaire de séance : Mme MARET Chantal

Objet : Vote du budget principal de l'année 2026 (Délibération n° 2026-05)

M. le Maire présente le projet de budget primitif pour 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte, à l'unanimité le budget pour l'exercice 2026 comme suit :

Investissement

Dépenses	1 642 213,59 € (dont 519 501,44 € de restes à réaliser)
Recettes	1 642 213,59 € (dont 269 603,68 € de restes à réaliser)

Fonctionnement

Dépenses	1 267 879,00 €
Recettes	1 302 718,76 € (dont 520 679,76 € d'excédent)

Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif 2026.

Rappelle la délibération n° 2021-23 du 14 juin 2021 autorisant la fongibilité des crédits.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Saulon-la-Chapelle
Le Maire, Pascal BORTOT

